



Décision du Maire n°2023-002

Objet : Décision d'ester en justice – Plainte pour infraction au code de l'urbanisme sur les parcelles cadastrées section ZI n° 384 et 244– lieudit Charve – Villette

Corine Maironi-Gonthier, Maire de la Commune d'Aime-la-Plagne, Officier de l'ordre national du mérite,

Vu le code général de collectivités territoriales, articles L 2122-22 et L 2122-23,

Vu la délibération du Conseil municipal du 04 juin 2020 portant délégation au Maire (alinéa 16) pour intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle,

Considérant qu'il y a lieu de déposer une plainte suite à une infraction au code de l'urbanisme : changement de destination et création d'ouvertures sur deux bâtiments, sis sur les parcelles cadastrées section ZI n° 384 et 244 – lieudit Charve - Villette 73210 Aime-la-Plagne sans autorisation d'urbanisme, à l'encontre de l'indivision BMBK représentée/mandatée par [REDACTED]

DECIDE :

Article 1 :

De déposer une plainte à l'encontre de l'indivision BMBK représentée/mandatée par [REDACTED] auprès de la gendarmerie d'Aime-la-Plagne afin qu'une enquête soit menée et que le Procureur de la République puisse donner suite à la procédure.

Article 2 :

La présente décision sera portée à l'information des membres du Conseil municipal, inscrite dans le registre des décisions et publié sur le site internet de la Commune.

Fait à Aime-La-Plagne, le 12 janvier 2023

Le Maire,

Corine MAIRONI-GONTHIER

